

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

Le notariat s'invite dans la campagne présidentielle

DOCTRINE

Page 8

■ Santé / Droit médical

Caroline Mascret

Le casse-tête juridique de la vaccination obligatoire en France, en l'absence de disponibilité de ces produits sur le territoire

BIBLIOGRAPHIE

Page 12

■ Obligations / Contrats

Didier R. Martin

Nouvelle bibliographie des obligations

CULTURE

Page 13

■ Exposition

Nicole Lamothe

Un musée pour le peintre Jean Couty

Page 14

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le calme avant-gardisme de Rik Wouters

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

Le notariat s'invite dans la campagne présidentielle ¹²⁴⁸⁶

Annabelle PANDO

Relation bailleur-locataire, prélèvements sociaux sur la plus-value de cession immobilière, cession d'entreprise, entreprise européenne, prestation compensatoire, protection des personnes vulnérables : le patrimoine est au cœur des propositions innovantes que le Conseil supérieur du notariat adresse aux candidats à l'élection présidentielle de mai prochain.

Observateur de premier rang des familles, des entrepreneurs et du dynamisme économique, le Conseil supérieur du notariat s'invite dans la campagne présidentielle. Revenant sur certaines réformes législatives, il en propose des aménagements. Le point sur ses propositions en matière de droit de la famille, environnement réglementaire de l'entreprise, immobilier, retraite et famille.

En matière de droit de la famille, le Conseil supérieur du notariat propose trois séries de mesures à destination des couples qui se séparent et des personnes vulnérables.

■ Contractualiser par l'avance la prestation compensatoire

Les notaires proposent que les époux qui le souhaitent puissent, avec les conseils de l'officier public, déterminer une méthode de calcul de la prestation compensatoire qui serait due en cas de divorce au sein même du contrat de mariage. Il s'agit donc de contractualiser, sécuriser et déjudiciariser la séparation des couples en anticipant les conséquences finan-

cières de cette désunion dans le contrat de mariage ou dans le contrat notarié de pacs.

Aujourd'hui, excepté en cas de divorce pour consentement mutuel, la procédure de divorce est soumise à un aléa sur les modalités de détermination de la prestation compensatoire, rendant imprévisibles les conséquences financières de la séparation. Il en est de même pour les couples pacsés, pour lesquels, lors de la séparation, il n'y a pas de contrôle judiciaire automatique des conditions personnelles et patrimoniales de la rupture.

■ Réduire le droit de partage à 0,5 %

Leur deuxième proposition concerne également le champ de la séparation des couples. Elle consiste à ramener le droit de partage à 0,5 %.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites affiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34